



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que les règlements suivants ont été adoptés lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 :

- Règlement 241-2020 modifiant le règlement de zonage 155 pour ajouter des dispositions relatives au cannabis ;
- Règlement 242-2020 modifiant le règlement de lotissement 154 afin d'ajouter les dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;
- Règlement 243-2020 modifiant le règlement sur les permis et certificats 157 afin d'ajouter les dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;
- Règlement 244-2020 modifiant le règlement de zonage 155 afin d'ajouter les dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

Ces règlements sont consultables au bureau municipal pendant les heures d'ouverture.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 11 novembre 2020.

Fanny Grosz
Directrice générale
et secrétaire-trésorière